

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs :

Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REÇU

le 14 MARS 2014

RAPPORT N° 140304-10-SPO

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

ADOPTION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS ET DE LA SÉCURITÉ DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

M. LEES indique que la piscine intercommunale se doit d'officialiser l'organisation de la surveillance et de la sécurité en fonction de la période (été - hiver), des installations (bassins intérieur et extérieur), des heures d'ouverture au public, et de la fréquentation maximale constatée.

Ainsi, des postes de surveillance (personnels diplômés) sont prévus en fonction de zones de surveillance bien déterminées.

Des procédures de gestion des secours et d'évacuation sont aussi bien définies en cas d'accident léger ou grave (malaise, perte de connaissance, arrêt cardiaque...) dans les bassins ou en dehors (vestiaires, pelouses)

Ces dispositions process et plans des sites sont décrites dans un document référencé qui sera, approuvé par les services déconcentrés de l'État et affiché dans les locaux de la piscine appelé le Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité (POSS).

Où cet exposé,

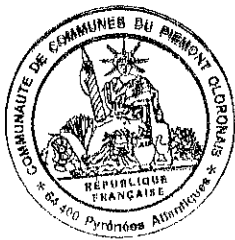
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les dispositions réglementaires du POSS de la piscine intercommunale de la CCPO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Affiché le 14.03.14



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE